



Procès-verbal No. 16
Séance du Conseil général du 11 juin 2020,
20h00, au bâtiment communal polyvalent de Rochefort

Présidence : Monsieur Jean-Michel Künzi (PS)

Le Président ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux, à l'administrateur, au public et à la presse. Il signale que la séance est enregistrée selon l'article 3.43 du règlement général et que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal.

1. Appel

20 conseillers généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER	PS
BOTTGE Francis FRASSE Prisca GOUGLER Thierry JUTZET Nicolas KÜFFER Pascal LODA Mary-Pierre NUSSBAUM Jacques-R. REBER Christian RENAUD Eric VENTURA Fabio	CHERI Véronique NAGEL Jean-Luc QUENET Christelle RENFER Raymond	BARRAUD Véronique CIMA Damia SAUSER Jean-Denis	KÜNZI Jean-Michel RAUSIS Jean-Pierre SAUSER Noëlle

3 conseillers généraux sont excusés :

PLR	Les Verts	GER	PS
BURRI Philippe	GOBERT Steve	FAHRNI Nathalie	

La majorité absolue est à 11 voix, la majorité des 2/3 à 14 voix.

5 membres du bureau du Conseil général sont présents : Jean-Michel Künzi (président), Christelle Quenet (vice-présidente), Nicolas Jutzet (secrétaire), Jacques Roland Nussbaum (scrutateur), Véronique Barraud (scrutatrice).

Les cinq conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Verts), Humbert-Droz Damien (PLR), Beutler François (GER), Lazeyras Antoine (PS) et Perrin Tony (PLR).

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2019 (annexé)
3. Élection du bureau du Conseil général dès le 1er juillet 2020, Président (e), vice-président (e), secrétaire, 2 scrutateurs (-trices)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général inhérent à quatre préfinancements sur investissements dans le cadre du bouclage des comptes 2019
5. Comptes 2019 et rapport de gestion
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement relative à l'extension du réseau de chauffage à distance au bois à l'immeuble sis route de Bourgogne 8, à Rochefort
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement relative à l'étude (1ère phase) inhérente au réaménagement de la Place du Collège
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement relative à l'octroi d'un soutien financier à l'Association des amis du Château de Rochefort (AACRO) dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur des ruines du Château de Rochefort
9. Règlement communal relatif à la gestion des déchets
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion du Parti libéral-radical (PLR) intitulée « Révision de la rémunération des conseillers communaux et généraux de la commune de Rochefort »
11. Arrêté proposant un crédit budgétaire extraordinaire (nouveau)
12. Communications du Conseil communal
13. Questions et interpellations
14. Divers

Modification de l'ordre du jour

Président	Annonce qu'une modification de l'ordre du jour est demandée par le groupe PS, afin de placer au point 11 un débat sur un arrêté proposant un crédit budgétaire extraordinaire. Donne la parole aux groupes.
Président	Personne ne souhaite prendre la parole. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2019

Président	Donne la parole aux groupes.
J.-D. Sauser	Souligne, au nom du groupe GER, la qualité irréprochable du procès-verbal et remercie son auteur. Souhaite que le discours du président du Conseil communal et du Conseil général, prononcé lors de l'accueil des nouveaux membres, soit ajouté à ce procès-verbal.
M.-P. Loda	Remercie, au nom du groupe PLR le secrétaire pour son travail.
N. Sauser	Indique que le groupe PS remercie le secrétaire pour la qualité de son travail.
C. Quenet	Remercie, au nom du groupe des Verts, le secrétaire pour son excellent travail.
Président	Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Élection du bureau du Conseil général dès le 1er juillet 2020, Président (e), vice-président (e), secrétaire, 2 scrutateurs (trices)

Président	Indique que le bureau a donné un préavis sur la question aux conseillers généraux. Donne la parole aux groupes.
J.-D. Sauser	Souhaite connaître la position du secrétaire et du président actuels au sujet d'une prolongation de leur mandat. En cas de réponse positive, ne voit pas l'utilité de procéder au vote.
Président	Annonce qu'il est disponible pour une prolongation de mandat.
Secrétaire	Annonce qu'il est également disponible.
T. Gougler	Informe que le groupe PLR est d'accord avec la proposition. Souhaite toutefois clarifier dès à présent si le bureau actuel va faire ce travail pour les six prochains mois, ou si il s'agit d'un mandant d'une année et demie.
J.-L. Nagel	Le groupe des Verts accepte cette proposition et soutien la demande du PLR. Se demande toutefois s'il est possible, politiquement, de prendre cette décision, étant donné que des élections vont avoir lieu entre deux.
J.-P. Rausis	Rejoint l'analyse de J.-L. Nagel et indique qu'il est possible d'exprimer un souhait qui va dans ce sens, sans l'imposer au nouveau Conseil général.
Président	La proposition est acceptée par 18 voix pour et 1 abstention.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général inhérent à quatre préfinancements sur investissements dans le cadre du bouclage des comptes 2019

Président	Donne la parole aux groupes.
N. Sauser	Le groupe PS remercie le Conseil communal pour son travail et acceptera les 4 préfinancements proposés.
D. Cima	Le groupe du GER va également soutenir les propositions du Conseil communal.
C. Reber	Le groupe PLR soutiendra les propositions. Indique que le groupe est particulièrement partisan du point qui traite de l'assainissement énergétique du bâtiment communal polyvalent de Rochefort, car il s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la commune, qui souhaite limiter son impact écologique.
C. Quenet	Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et annonce qu'il va soutenir les propositions.
Président	Les quatre arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

5. Comptes 2019 et rapport de gestion

Président	Ouvre la discussion.
C. Reber	Remercie le Conseil communal pour la qualité de son travail. Pose une première question au sujet du chapitre 2, formation, à la page 14, qui indique que la commune se réjouit de la baisse des coûts en lien avec la baisse du nombre d'élèves à l'école. Souhaite savoir quelle est la pyramide démographique de la commune. Deuxième point, à la page 16 du chapitre 7, protection de l'environnement. Rappelle que la commune prend des mesures depuis des années pour réduire l'impact climatique. Demande d'ajouter un point durabilité dans ce genre de rapport dans le futur, à l'instar de ce qui se fait dans le privé sur le sujet.

T. Perrin (CC)	Indique que la commune est cette année, et la précédente, en manque d'enfants pour remplir ses différentes classes à l'école primaire. Cette préoccupation est centrale pour la commune. Le renforcement de l'attractivité de la commune sera ici important pour y remédier. Au sujet de la pyramide des âges, il est difficile de se prononcer, en raison des mouvements de population nombreux chaque année. Avoir une tendance sur le long-terme semble difficile à établir.
J.-D. Sauser	Intervient au sujet de la page 2 du <i>Bilan condensé au 31 décembre 2019</i> (feuilles vertes), au point 1406004, (Véhicule de première intervention, pompiers). Le GER est étonné de voir ce chiffre figurer ici, car le véhicule appartient au syndicat des pompiers et non à la commune.
F. Beutler (CC)	Explique que lors de la création du syndicat des pompiers, il a été convenu que le syndicat allait racheter les véhicules de moins de 10 ans à leur valeur nette. Il était toutefois prévu une exception pour certains véhicules comme celui-ci, car ils ont été subventionnés à hauteur de 90%. Il a donc été convenu que les communes offraient gracieusement les véhicules au nouveau syndicat. Il s'agit donc du dernier amortissement de cette transaction.
F. Ventura	Demande si dans le futur il sera possible d'avoir une comparaison des indicateurs financiers, avec d'autres communes, par exemple en présentant une moyenne.
T. Perrin (CC)	Confirme que c'est possible dans le cadre de la présentation du budget en fin d'année.
J.-D. Sauser	Le groupe du GER souhaite remercier la commune de Val-de-Ruz au sujet du point 46120, à la page 15. La commune a participé à hauteur de 25'000 CHF aux frais liés à la construction d'un passage inférieur à Montezillon. Sans obligation légale de le faire. Il s'agit de la remercier à ce sujet. Deuxième point, le point 31300.42. Le GER souhaite savoir si cette perte est liée à la non mise en œuvre du ramassage des déchets verts dans les hameaux de Brot-Dessous, Champ-du-Moulin et Fretereules.
C. Bavaud (CC)	Admet des difficultés dans l'application de la récolte des déchets verts dans ces hameaux. La météo et des détails sont les explications pour cette différence dans le budget.
Président	Le budget est accepté à l'unanimité.
T. Perrin (CC)	Indique sa satisfaction au sujet de ce résultat, qui clôture une troisième législature sans chiffres rouges.
F. Ventura	Remercie, au nom de la commission financière, le Conseil communal et l'administrateur pour la qualité de leur travail.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement relative à l'extension du réseau de chauffage à distance au bois à l'immeuble sis route de Bourgogne 8, à Rochefort

Président	Donne la parole aux groupes.
P. Frasse	Indique que le groupe PLR va accepter la proposition.
V. Chéri	Informe que le groupe des Verts va soutenir la demande de crédit.
J.-P. Rausis	Affirme que le groupe PS va soutenir la proposition. Rappelle également que la commune peut compter sur un chauffage à distance performant grâce à la persévérance du bureau d'ingénieur mandaté à l'époque, qui avait prévu une chaudière plus puissante que ce que conseillait l'État de Neuchâtel.

A. Lazeyras (CC)	Informe qu'à la base le chauffage à distance avait été prévu pour raccorder 24 bâtiments. Le bâtiment proposé aujourd'hui est le 45 ^{ème} et le 46 ^{ème} va suivre. On est donc largement au-delà de ce qui avait été prévu. Il faudra en tenir compte lors du renouvellement du matériel. Le Conseil communal reviendra avec une proposition de modification ou de renouvellement de l'installation, dans l'année à venir ou la suivante.
Président	L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement relative à l'étude (1ère phase) inhérente au réaménagement de la Place du Collège

Président	Donne la parole aux groupes.
P. Küffer	Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et va l'accepter. Souhaite savoir si le Conseil communal prévoit la création d'une commission pour la mise en place de cet investissement.
D. Humbert-Droz (CC)	Le Conseil communal est conscient de l'importance symbolique de cet objet. Les utilisateurs de la place et le Conseil général seront consultés, mais il n'est pas prévu en l'espèce de créer une commission spéciale.
J.-L. Nagel	Le groupe des Verts va soutenir le projet. Toutefois, le groupe propose de mettre en place une procédure de concours lors de laquelle chaque citoyen pourra déposer des idées d'aménagement de la place.
J.-P. Rausis	Le groupe PS soutiendra le projet. La complexité du sujet est énorme, il souhaite bonne chance au Conseil communal. Note que la situation actuelle, avec la présence des benches, de voitures et d'enfants au même endroit n'est pas idéale.
V. Barraud	Les membres du groupe du GER vont également accepter ce rapport.
Président	L'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement relative à l'octroi d'un soutien financier à l'Association des amis du Château de Rochefort (AACRO) dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur des ruines du Château de Rochefort

Président	Donne la parole aux groupes.
N. Sauser	Remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la mise en valeur du site. Le groupe PS va accepter le rapport.
V. Barraud	Les membres du groupe du GER vont également accepter ce rapport. Le groupe souhaite toutefois connaître le prix total du projet, et les autres donateurs. Ainsi que la répartition. De plus, le groupe souhaite savoir si d'autres projets sont en route et si oui, lesquels.
R. Renfer	Le groupe des Verts va également le soutenir. La préservation du site du château est importante.

J.-R. Nussbaum	Le groupe PLR va accepter ce rapport. Toutefois, pour certains citoyens de la commune, ce crédit n'est pas souhaitable. Le groupe PLR souhaite donc que ce soit le dernier.
T. Perrin (CC)	Indique que la commune a pu compter sur un groupe de personnes compétentes et efficaces dans le cadre de ces travaux. Il s'agit d'une somme totale de 330'000 CHF d'investissement pour la restauration et la mise en valeur du château de Rochefort. La commune aura participé à hauteur de 50'000 CHF. Cette somme paraît juste, notamment au vu de nos finances saines. D'autres aides, de la Loterie Romande et de l'État, sont validées. L'ACCRO pourra communiquer la liste plus précise à son assemblée générale si besoin. Remercie, au nom du Conseil communal, les membres de l'ACCRO pour leur travail, ainsi que l'aide précieuse de l'État de Neuchâtel dans les différentes démarches et travaux.
Président	Le rapport est accepté à l'unanimité.

9. Règlement communal relatif à la gestion des déchets

Président	Donne la parole aux groupes.
C. Reber	Au nom de la commission, qu'il préside, il remercie les différentes autorités qui ont aidé à l'élaboration de ce règlement communal. Après les séances de préparation, la proposition de règlement a été soumise aux différents groupes. Les remarques ont ensuite été intégrées au présent rapport. La commune propose actuellement une offre de qualité, à des coûts qui ont augmenté ces dernières années, mais qui restent raisonnables.
J.-R. Nussbaum	Note, en sa qualité de prestataire actuel de la commune, qu'au point 3.2 il est indiqué que seules des quantités raisonnables de déchets (max 1m ³) sont admis et collectés. Ce chiffre est dangereux, car il pourrait s'agir de jusqu'à 10 sacs de 100 litres. En cette période de confinement, on a pu observer une augmentation du nombre de sacs. Ce chiffre et cette tendance font qu'il ne sera peut-être pas possible de charger l'ensemble des sacs.
C. Bavaud (CC)	Propose de supprimer l'indication « 1m ³ » au point 3.2 pour éviter ce problème.
F. Ventura	Le groupe PLR va accepter le règlement.
D. Cima	Le groupe du GER va également accepter la proposition.
V. Chéri	Le groupe des Verts soutient ce nouveau règlement et remercie la commission pour son travail.
J.-P. Rausis	Le groupe PS va accepter le règlement. Toutefois, pour éviter des sorties hâtives des poubelles, le groupe souhaite amender la proposition. Au point 2.1, l'amendement suivant : « les déchets urbains incinérables doivent être déposés après 6h, le jour de la collecte (excepté dans les containers) ».
C. Bavaud (CC)	Indique qu'au point 2.3 il est précisé que les déchets doivent être déposés le jour indiqué par le Conseil communal.
J.-P. Rausis	Souligne que cette information ne suffit pas. Il faut préciser le jour dans la proposition, au point 2.1, via un amendement.

Président	L'amendement du PS est refusé à 10 contre, 3 voix pour et 5 abstentions.
C. Bavaud (CC)	Remercie la commission pour la collaboration et le Conseil général pour la discussion constructive. Indique qu'un tout-ménage pourra être envoyé aux habitants de la commune pour leur rappeler les règles à suivre et remédier à certains problèmes évoqués.
Président	Le règlement est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion du Parti libéral-radical (PLR) intitulée « Révision de la rémunération des conseillers communaux et généraux de la commune de Rochefort »

Président	Donne la parole aux groupes.
V. Barraud	Les membres du groupe du GER vont accepter ce rapport. Toutefois, le groupe souhaite proposer une augmentation plus conséquente de la rémunération, en passant à 50 CHF par heure. Ce montant serait plus en adéquation avec la charge de travail que représente cette fonction. Le groupe indique également que le travail en commission de Cescole ou à la Step est conséquent et que la rémunération n'est pas adéquate. Souhaite une meilleure répartition entre la commune et les syndicats en question. Il s'agit peut-être de faire un rapport sur ce point.
T. Gougler	Le groupe PLR va accepter le rapport, car il correspond à ce qu'il souhaitait en déposant la motion.
C. Quenet	Le groupe des Verts va accepter le rapport. Indique toutefois que le groupe trouve le montant réservé au secrétaire trop faible en rapport avec la charge de travail que représente cette fonction.
F. Beutler (CC)	Remercie les groupes pour leur soutien. Le Conseil communal avait la difficile tâche de faire des propositions au sujet de sa propre rémunération. Cette augmentation permettra de mieux valoriser la fonction. Toutefois, il doit être clair pour tout le monde que l'engagement du Conseil communal n'est pas motivé par des incitations financières.
T. Perrin (CC)	Informe au sujet de la question liée au cercle scolaire que la charge de travail s'est effectivement fortement renforcée. Toutefois, c'est à Cescole de gérer ce genre de changement et non à cette autorité, et à notre commune d'indiquer à Cescole la hauteur de la rémunération de la personne qui représente la commune lors de ces séances.
N. Sauser	Le groupe socialiste acceptera le rapport tel que proposé par le Conseil communal.
T. Gougler	Le groupe PLR va laisser la liberté de vote sur l'amendement proposé par le groupe du GER.
J.-L. Nagel	L'amendement du GER est refusé à 11 voix contre, 6 voix pour, 2 absentions.
Président	Le rapport est accepté à l'unanimité.

11. Arrêté proposant un crédit budgétaire extraordinaire (Proposition du Groupe PS)

Président	Donne la parole aux groupes.
J.-P. Rausis	Indique que le groupe PS propose cet amendement car les établissements publics, 5 dans la commune, souffrent de la situation sanitaire. Ces établissements sont le poumon social de la commune. C'est également une souffrance pour les citoyens de la commune, qui ne pouvaient plus se réunir. Ce crédit permettra aux citoyens de se retrouver dans les établissements publics et de faire vivre ces derniers. Pour les détails de l'application, le groupe PS laisse le Conseil communal décider.
T. Gougler	Note que l'idée est belle, mais n'est pas convaincu que ce soit à la commune de payer ce genre de prestation. De plus, il se demande si les citoyens joueront le jeu. Propose de laisser les groupes s'exprimer sur le sujet puis de faire une interruption de séance pour en discuter au sein des groupes.
N. Jutzet	Indique que si l'idée est bien intentionnée, l'application risque de poser problème, car le diable se cache dans les détails. Souhaite qu'en cas d'introduction, le bon soit limité dans le temps, par exemple 6 mois, afin de réellement avoir un impact économique en sortie de première vague. Les commerçants ont besoin de soutien maintenant. Par ailleurs, avant d'octroyer des soutiens il faudrait vérifier à quel point ces établissements ont souffert de la crise, pour éviter de subventionner des acteurs qui s'en sortent éventuellement bien en comparaison à d'autres. Un traçage des bons devra également être mis en place, pour être sûr que ces bons mènent bien à des prestations et non simplement à une transmission aux établissements, sans consommation réelle.
J.-P. Rausis	Soutient ces différentes précisions et souhaite que le Conseil communal en prenne compte lors de l'application.
C. Reber	Indique qu'il faudra prendre contact avec les établissements avant de les mettre sur une liste ou un bon.
J.-L. Nagel	Ne s'exprime pas au nom du groupe, mais va soutenir le projet. Souhaite que le projet reste simple, et qu'il soit appliqué rapidement.
T. Perrin (CC)	Explique que l'application de cette mesure ne sera pas simple. Car il s'agit d'une dépense conséquente, de 50'000 CHF. Il faudra que l'application soit traçable et explicable, notamment pour des raisons comptables.
M.-P. Loda	Indique que si le but est de récompenser la population, on pourrait aussi simplement distribuer des sacs poubelles.
Président	Annonce une interruption de séance de 10 minutes.
T. Gougler	Après un débat nourri, le groupe PLR fait remarquer que la crise n'a pas impacté seulement les restaurateurs. Se pose donc la question comment il est possible d'également inclure ces autres acteurs. Il serait plus juste que cette récompense soit ouverte à l'ensemble des entreprises établies dans la commune.
J.-P. Rausis	Affirme que ce bon doit être destiné aux établissements publics qui étaient fermés durant la crise. Les autres entreprises seraient compliquées à ajouter au processus.

C. Reber	Regrette que cet amendement ne soit pas venu plus tôt, notamment pour en discuter au sein des groupes. L'application pose un certain nombre de problèmes, notamment de malversations. Un temps de réflexion semble nécessaire.
J.-P. Rausis	Rappelle qu'on vient de voir les comptes, avec 80% de dépenses obligatoires. Regrette que sur les rares possibilités de dépenser de façon autonome l'argent public, le PLR soit frileux.
P. Küffer	Souhaite clarifier que l'idée est intéressante pour le PLR, mais que le délai est trop serré. Qu'il s'agit de réfléchir avant d'agir et dépenser pareille somme.
F. Ventura	Abonde dans le même sens, en précisant qu'il faut des mesures détaillées pour pouvoir se prononcer sur une telle somme.
T. Perrin (CC)	Indique qu'organiser une séance uniquement pour ce seul objet n'est pas forcément pertinent. Cela nécessite du temps, et de l'organisation.
F. Beutler (CC)	Affirme que c'est dommage de risquer de faire capoter le projet en raison du délai trop court. En cas d'acceptation, le Conseil communal s'engage à réunir une personne par parti pour décider des détails de l'application.
T. Gougler	Demande une interruption de séance pour en discuter au sein des groupes.
Président	Annnonce une interruption de séance de 5 minutes.
Président	L'arrêté est accepté à l'unanimité.
T. Perrin (CC)	Souhaite que le rôle de la commission soit précisé. Notamment pour savoir qui est responsable de la mise en œuvre finale.
J.-L. Nagel	Indique que la commission sera consultative, mais que la responsabilité reste au sein du Conseil communal.
F. Beutler (CC)	Confirme que l'idée est de consulter cette commission, puis de décider en fonction des éléments qui sortiront de ces discussions.
F. Böttge	Rend attentif au fait que la demande du groupe PLR d'élargir les bons à d'autres entreprises n'est pas possible avec l'arrêté tel qu'il est formulé. Propose d'amender la proposition en parlant de « commerces locaux » en lieu et place des « établissements publics ».
Président	L'amendement est accepté à 16 voix pour, et 2 contre, 1 abstention.
Président	L'arrêté amendé est accepté à 17 voix, 1 contre, 1 abstention.

12. Communications du Conseil communal

F. Beutler (CC)	Informe que la commune a accordé deux autorisations à des commerces itinérants. Le premier pour de la nourriture, le deuxième pour une petite épicerie. Dans un deuxième temps, il informe de certains changements dans le personnel communal. L'ancien fontainier communal, Monsieur Jeanneret a donné son congé pour fin mars. Le Conseil communal a décidé de le remplacer par Monsieur Guillod, qui était à la voirie de la commune. Pour le remplacer à la voirie, une autre rocade interne a été
-----------------	--

	décidée, en confiant le travail à Monsieur Perriard. Le nouveau forestier bucheron est, depuis le 1 mai, Monsieur Aeschlimann. De plus, il informe qu'après 30 ans de service à notre commune, Monsieur Erb va prendre sa retraite fin 2020. En conséquence la commune a publié une annonce pour trouver un nouveau garde forestier. Les évaluations sont en cours. Par ailleurs, le contrat avec l'apprentie actuelle a été résilié par consentement mutuel, pour fin mai. Il a été décidé de faire la prochaine année scolaire sans apprenti au sein de l'administration communale. Informe que la prochaine séance du Conseil général est annulée.
Tony Perrin (CC)	Indique que le directeur du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole), Pierre Wexsteen, prend sa retraite. Son remplaçant Patrick Vuilleumier entrera en fonction le 1^{er} août. Informe également que le Conseil communal et la commission financière ont reçu une invitation pour la présentation des projets de rénovation du collège de Longueville. Cette rénovation conséquente aura un impact important, sur le plan financier et fonctionnel.
D. Humbert-Droz (CC)	Confirme que, comme indiqué lors de la dernière séance, il est désormais clair que la route de la Sauge est officiellement une route communale. Cette surprise est aussi une opportunité pour le Conseil communal. Il va réfléchir à son rôle, notamment de gestion du trafic. Lors de la législature précédente, des discussions avaient eu lieu au sujet de l'élagage des arbres de la route des Grattes, sans aboutir. Selon les discussions actuelles, des coupes importantes de ces arbres vont avoir lieu. En deux étapes. Dans un premier temps, dans la partie supérieure, durant les vacances d'été. Et dans un deuxième temps, durant les vacances d'automne, dans la partie inférieure, qui entraînera, pour des raisons de sécurité, une fermeture temporaire de la route.
C. Bavaud (CC)	Informe que l'éco-débarras n'a pas pu avoir lieu. Il a été déplacé au 24 octobre. En raison d'une éventuelle deuxième vague, la commune n'a pas encore communiqué sur le sujet. Ce sera fait en septembre.
A. Lazeyras (CC)	Indique que depuis la fusion, la commune détient 3% des actions de la <i>SEVT, Société Electrique du Val-de-Travers SA</i>. Cette année, une recapitalisation et une entrée du <i>Groupe e</i> dans le capital de la <i>SEVT</i> a eu lieu. La nouvelle répartition est la suivante : 87% pour la commune de Val-de-Travers, 10% pour le <i>Groupe e</i> 3% pour la commune de Rochefort, moyennant une somme de 78'000 CHF, qui restera au patrimoine administratif de la commune. Par ailleurs, depuis le lundi 8 juin, des sondages concernant la situation géologique à Brot-Dessous sont en cours.

13. Questions et interpellations

J.-L. Nagel	Souhaite savoir pourquoi l'écopoint n'est pas ouvert le samedi, et la semaine à toute heure. Il lui semble que le samedi est un jour privilégié par beaucoup de personnes. Trois questions 1) Est-ce que le Conseil communal peut confirmer que la fermeture le samedi fait suite à une fréquentation trop élevée ce jour-là ? 2) Certains expliquent que
-------------	--

	la taxe au sac est la raison principale du littering. En fermant l'écopoint samedi, n'a-t-il pas peur d'encourager le littering ? 3) Est-ce que cette fermeture est une tentative de rendre l'écopoint moins attractif et de pousser tout le monde à se rendre à la déchèterie intercommunale ?
C. Bavaud (CC)	Le Conseil communal juge en effet qu'il n'est pas idéal que les employés doivent travailler samedi. Par ailleurs, nous sommes victimes de notre succès. Le littering n'a pas augmenté, et le changement est généralement accepté.
M.-P. Loda	Indique que les habitants de Champs-du-Moulin ont reçu un courrier au sujet de sacs poubelles non-taxés dans les containers. Ne pense pas qu'il s'agit d'habitants du lieu, mais de personnes externes.
F. Bottge	Remercie le Conseil communal pour le message envoyé aux habitants durant le confinement. 1) Souhaite savoir quelle est la situation en lien avec le Bibliobus, est-il à nouveau en route ? Et quelle est la situation financière ? 2) Un indicateur de vitesse est en place dans la commune, a-t-il été acquis par la commune ? 3) Est-ce que la commune prévoit d'introduire des places de camping payantes sur le territoire communal ?
F. Beutler (CC)	L'initiative pour la communication aux habitants de plus de 65 ans vient de la commune, mais a été mise en place par les employés de la commune. L'indicateur de vitesse appartient à la commune, depuis 2018. Pour les places de camping, il y a effectivement une place bien visitée à Montezillon, alors que le camping sauvage est interdit en Suisse. Tourisme Neuchâtel demande actuellement aux communes si la commune a des places disponibles. Le Conseil communal souhaite attendre une décision communale pour se prononcer.
Tony Perrin (CC)	Indique que le Bibliobus se porte bien. L'achat du nouveau car est imminent. Une collecte de fond a été lancée à cette fin.
D. Cima	Au sujet de la pollution sonore, le gravillonnage aux Grattes a entraîné un silence passager. Se demande si l'indicateur de vitesse pourrait également être testé dans cette montée.
F. Beutler (CC)	Prend note de la demande.
J.-D. Sauser	Des gravas nombreux sont présents à la route du collègue, que peut faire le Conseil communal pour remédier à cette situation ?
F. Beutler (CC)	Le Conseil communal est en contact avec le propriétaire, la situation est compliquée, mais c'est en route.

14. Divers

Président	Le Conseil général a reçu une lettre. Dans la première lettre, des citoyens (une septantaine) demandent un passage à une zone 30 à la Sauge.
J.-L. Nagel	Informe du dépôt d'une motion « protégeons nos sources » par le groupe des Verts. Cette motion demandera au Conseil communal de faire un plan général de ces sources.

Le président clôt la séance à 23h20.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Künzi

Nicolas Jutzet